

Ampliations:

ORIGINAL 1  
 JORD. 1  
 PR/SGG 10  
 MIS/DAI 25  
 MFPTT-IAA 2  
 MJL-MFAEP 2  
 MENJS-DGE 2  
 Dtion Stat. 2  
 DB-CF-DI 3  
 DP 10  
 Gde CHANC. 1  
 TRESOR 1  
 DGAJL 1  
 PREFECTURES 6  
 Préf. 12  
 CU Parakou 1  
 INTERESSES 18

**L**E PRESIDENT de la REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967;  
 VU la Loi n°65-20 du 23 Juin 1965, fixant les règles relatives à l'organisation générale de l'Administration Publique;  
 VU le Décret n°22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire;  
 VU le Décret n°441/PR-SGG du 22 Décembre 1967, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;  
 VU le Décret n°41/PC-SGG du 16 Avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement;  
 VU le Décret n°304/PC-DAI du 26 Août 1965, fixant les attributions et les prérogatives des Préfets et Sous-Préfets et déterminant les modalités d'organisation des services directement placés sous leur autorité;  
 VU le Décret n°72/PR-SGG du 6 Mars 1968, portant nomination de MM. Moukadam DJINADOU et Mamadou SALIOU, respectivement Sous-Préfets de Banikoara et de Ségbana;  
 VU le Décret n°91/PR/SGG du 29 Mars 1968, portant nomination de M. BABONI Moussa Barka en qualité de Préfet par intérim de l'Atacora;  
 VU le Décret n°93/PR-SGG du 2 Avril 1968, abrogeant les dispositions du Décret n°40/PR/MISDN-DAI-P du 25 Janvier 1966, nommant M. Antoine AGOSSA, Administrateur, Préfet par intérim du Département du ZOU;  
 VU la loi N°64-34 du 12 décembre 1964;  
 SUR la proposition du Ministre des Affaires Intérieures et de la Sécurité ;

Le Conseil des Ministres entendu,

**D** E C R E T E :

Article 1er. - M. Cassien AGBOTON, Administrateur de 2ème classe, 3ème échelon, Sous-Préfet d'Abomey, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Préfet par intérim du Département du ZOU en remplacement de M. Antoine AGOSSA, appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - M. Noël SOSSOUVI-MENSAH, Administrateur de 2ème classe, 4ème échelon, est nommé Sous-Préfet d'Aplahoué en remplacement de M. Bernard Patrice KOUNDE, appelé à d'autres fonctions.

Article 3. - M. Célestin MEHINTO, précédemment Sous-Préfet d'Allada, est nommé Sous-Préfet de DASSA-ZOUME en remplacement de M. Robert AGBIDINOU-KOUN GLELE nommé Sous-Préfet d'Allada.

Article 4. - M. Célestin DAGA, Secrétaire Administratif, est nommé Sous-Préfet de Kétou en remplacement de M. Robert GUEDOU, appelé à d'autres fonctions.

Article 5. - M. Boni ALADJI, précédemment Délégué du Gouvernement, Chef de l'Administration Urbaine de Parakou, est nommé cumulativement avec ses fonctions actuelles, Sous-Préfet de Parakou en remplacement de M. Abdou Somba IMOROU, appelé à d'autres fonctions.

Article 6.- M. Abdou Somba IMOROU, précédemment Sous-Préfet de Parakou, est nommé Sous-Préfet de Kandi en remplacement de M. Barka Moussa EABONI, appelé à d'autres fonctions.

Article 7.- M. Michel MEKIRE, précédemment Adjoint au Sous-Préfet de KANDI, est nommé Sous-Préfet par intérim de BANIKOARA en remplacement de M. Moukadam DJINADOU qui demeure Sous-Préfet de SEGBANA .-

Article 8.- M. Mamadou SALIOU, précédemment nommé Sous-Préfet de SEGBANA, est maintenu à Bembéréké en qualité d'Adjoint au Sous-Préfet.

Article 9.- M. Luc AYMARD, précédemment Sous-Préfet de BOUKOMBE, est nommé Sous-Préfet de KOUANDE en remplacement de M. Pierre JOUABLE JOSSA, appelé à d'autre fonctions.

Article 10.- M. Pierre BAGRI, précédemment Chef de l'Arrondissement de MANTA, est nommé Sous-Préfet de BOUKOMBE en remplacement de M. Luc AYMARD.

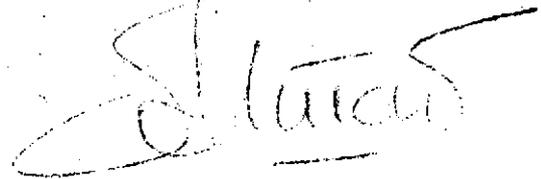
ARTICLE II.- Le présent Décret qui prendra effet pour compter de la date de prise de service des intéressés, sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.

Fait à COTONOU, le 17 Avril 1968

Par le Président de la République,  
Le Chef du Gouvernement Provisoire,



Chef de Bataillon Maurice KOUANDETE.



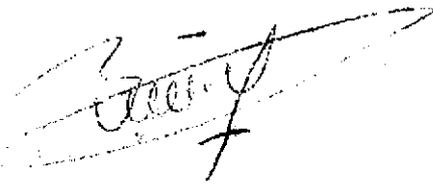
Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.

Le Ministre des Finances, des  
Affaires Economiques et du Plan,



Pascal CHABI KAO .-

Le Ministre des Affaires Intérieures  
et de la Sécurité,



Capitaine Barthélémy OHOUENS .-